

Compte rendu F3SCTA du 16 03 2026

Déclarations liminaires des différentes organisations syndicales.

Point 1 Travaux de la Formation Spécialisée

Vote : les procès verbaux des formations spécialisées antérieures sont adoptés à l'unanimité

* 1^{er} avis de la F3SCTA du 10 novembre 2025

FSU: les agent.es TZR ayant une RQTH sont en grande difficulté. Il serait souhaitable que des dérogations soient mises en place

Recteur : les contraintes de gestion ne le permettent pas

Secrétaire Général : des dérogations seront éventuellement possibles au cas par cas, dans la limite des contraintes de gestion. Les temps partiels thérapeutiques dans l'académie sont à moyens constants... Pour qu'un.e collègue en bénéficie il faut attendre « qu'une place se libère » ...

* 3^e avis de la F3SCTA du 10 novembre 2025

FSU : l'administration refuse le télétravail en cas d'arrêt de travail

SUD : contre le télétravail en cas d'arrêt de travail. Plus de distinction entre temps de travail et arrêt maladie

FSU : le problème est le manque de médecine de prévention. Les chef.fes de service n'ont pas à décider

UNSA : favorable au travail à domicile et au télétravail

* 4^e avis de la F3SCTA du 10 novembre 2025

DRRH : le rectorat n'a pas eu de contact avec le SYCTOM. Aucun risque n'apparaît sur Géorisques

FSU : il est nécessaire d'alerter la Préfecture

* Visite du groupe scolaire Marc Seguin à Villeneuve Saint Georges

CPA : un problème de fuite de fioul identifié en mars 2025. Visite de la F3SCTA en février 2026. La mairie a déplacé des classes dans d'autres lieux de la commune. La fuite a été prise en compte et des travaux d'aménagement d'une cour végétalisée vont être entreprise. Le CHSCT94 dans un rapport avait demandé en 2015 l'enlèvement de la cuve... Un toit en fibro ciment, donc amianté, est présent dans un abri de la cour

SNUIPP : les préconisations de 2015 n'ont pas été suivies. Il y a donc eu un accident qui aurait pu mettre en danger les personnels. La commune n'a pas fait son travail.

FSU : il y a un problème de suivi des préconisations. Cela a déjà été mis en évidence dans le 93, avec des rénovations d'écoles faites par les collectivités territoriales sans concertation avec l'éducation nationale

Les préconisations concernant le groupe scolaire Marc Seguin sont adoptées à l'unanimité

* Visite du lycée Blaise Cendrars Sevran

Les préconisations ont été prises en compte par le Conseil Régional d'Ile de France

* La 3^e visite de l'année scolaire 2025 2026 se fera au collège Emile Gallois d'Epinais sur Seine le 13/04/2026. L'ISST a fait une visite de cet établissement à la demande de la cheffe d'établissement en décembre 2024.

Point 2 Accidents de service et enquêtes réglementaires

Secrétaire F3SCTA : il y va y avoir une enquête pour un accident de service survenu au lycée Les Pannevelles de Provins dans lequel l'agression d'un enseignant a eu lieu. C'est une première dans l'académie. La première réunion d'un groupe de travail « Enquête suite à accident de service » aura lieu le 7 mai 2026 . Plusieurs points sont à travailler : comment la F3SCTA sera t elle informée des accidents graves ? Comment les cas seront-ils transmis ? Comment seront traités les cas répétés dans un même lieu ?

DRRH : la DASEM examine quotidiennement les CITIS et transmet les cas graves. Cela pose la question de ce qu'est un accident de service grave. Les CITIS ne sont pas les seuls filtres.

DASEM : 67 accidents de service répertoriés suite aux épisodes neigeux de février :

12 dans le 77, 46 dans le 93, 24 dans le 94. Il s'est le plus souvent agi d'accidents sur la voie publique

Point 3 Informations sur le dispositif Stop violences

Marion Fouret, référente Stop Violences de la F3SCTA : Une circulaire académique est parue. Il est nécessaire d'informer les victimes à chaque étape de la procédure. Certaines informations données sont confidentielles. Des éléments statistiques seront donnés lors de la réunion de la F3SCTA de juin. Pour le 1^{er} degré et les AESH, les 3 DSDEN de l'académie ne traitent pas les cas de la même manière. Cela devrait être unifié. Il est nécessaire de clarifier la place et le rôle lors du recueil et de l'écoute : quel traitement des éléments recueillis si la saisine n'est pas anonyme ?

DRRH adjoint : Il y a écoute et compte-rendu d'entretien. Le compte-rendu de l'entretien n'est pas le document qui sera le document remis à la personne mise en cause

Point 4 Intégration du volet RPS dans le DUERP

CPA : les chiffres ne sont pas satisfaisants :

- il faut augmenter le taux de présence des DUERP
- il faut intégrer les RPS
- il faut s'assurer des mises à jour des DUERP

Des formations sont faites auprès des chef.es d'établissement, pour les secrétaires générales et généraux également. Dans le 93 des formations sont faites pour les DDFPT. Et des accompagnements individuels lorsque cela est demandé.

L'académie compte maintenant 6 CPD.

77 : 3 collèges accompagnés (Gretz, Stains et Pontault Combault), réunion des CPC avec l'ISST

93 ; dans le 1^{er} degré, intervention en CIEN, organisation de modules pour les directeur.rices, accompagnements individuels quand demandé. Dans le 2nd degré, le questionnaire INRS est repris. Il n'y a cependant pas de données fiabilisées, un tableau de bord est en prévision

94 : conseil aux IEN, aux CP des circonscriptions, une fiche spécifique existe pour le 1^{er} degré

FSU : des efforts ont été réalisés, mais on part de très loin. Le DUERP doit être un outil vivant sur les risques encourus. Les chef.fes ont été informé.es il faudrait dégager du temps sur les 108 h de formation dans le 1^{er} degré

UNSA : le DUERP ne doit pas reposer uniquement sur les SG, qui n'ont pas le temps

SUD : exemple du collège Molère de Chennevières sur Marne. Le Chef a été en arrêt en fin d'année scolaire dernière, on ne peut pas exclure le surmenage. Le SG est en arrêt pour épuisement professionnel. La cheffe adjointe a été appelée à un intérim de direction dans un autre établissement. 2 secrétaires d'intendance se sont succédé depuis le début de l'année scolaire. Le collège fonctionne en mode dégradé. Il n'y a pas eu de CHS ni au 1^{er} ni au 2^e trimestre. Le DUERP devait être commencé dans les semaines à venir il ne le sera sans doute pas. Les conditions de travail ne sont pas la priorité de l'employeur.

CGT : le DUERP doit être travaillé en CHS, le travail doit être impulsé par le ou la chef.fe d'établissement.

DRRH : l'académie a enclenché un travail, la culture du DUERP progresse. Il doit être fait collectivement

FSU : il faut un collectif pour créer les DUERP

Avis ATTS :

La formation spécialisée constate que de nombreux personnels administratifs exercent dans des équipes réduites, parfois isolés sur certaines fonctions, dans un contexte marqué par la faiblesse des dispositifs de remplacement et une montée en charge des missions. Cette situation favorise l'apparition de risques psychosociaux et peut compliquer la mise en œuvre effective de certaines préconisations médicales, notamment les aménagements d'organisation du travail, le télétravail ou les temps partiels thérapeutiques. La formation spécialisée demande que l'administration précise les modalités permettant de faciliter l'examen et la mise en œuvre de ces préconisations, ainsi que les conditions dans lesquelles les situations de refus ou de difficulté d'application peuvent être suivies et examinées.

Vote : l'avis est voté à l'unanimité des organisations syndicales

Recteur : il n'y aura pas de banalisation des réunions pour les DUERP sur le temps de service. Ces temps ne peuvent pas être pris sur le temps de classe des élèves

FSU : nous souhaitons que nous soient communiqués les documents utilisés par les services SST. Un GT sur les documents utilisés et sur le DUERP pourrait être organisé.

SUD : des temps de travail en fin d'année scolaire dans des EPLE dans lesquels les cours sont terminés pourraient être utilisés pour la mise en place des DUERP, donc sur le temps de travail des personnels et sans annuler de cours pour les élèves.

Point 5 Échanges avec les collectivités propriétaires des locaux concernant les missions relevant de leurs responsabilités

DRRH : le rectorat ne communiquera pas les courriers envoyés aux collectivités, ni leurs réponses

Avis Collectivités :

La formation spécialisée a pu constater que des travaux importants ont été réalisés dans plusieurs établissements de notre académie sans plan de prévention, sans désignation d'un coordonnateur CSPS et sans consultation des personnels de l'établissement afin de gérer les interactions avec les entreprises intervenantes. Or, lors de ces chantiers, les conditions de travail des agents sont fortement impactées et leur sécurité peut être mise en danger.

La formation spécialisée demande à Monsieur le Recteur, garant de la sécurité des personnels placés sous son autorité, d'exiger des collectivités territoriales que les travaux réalisés dans les établissements se déroulent dans le respect des règles de prévention prévues par la réglementation, ces manquements étant susceptibles d'engager la responsabilité des chefs de service ainsi que la sienne.

Elle demande également à Monsieur le Recteur de saisir le procureur de la République en cas de refus des collectivités territoriales de se conformer aux obligations légales en matière de prévention des risques.

Vote des organisations syndicales : 7 pour 3 abstentions

Point 6 Présentation du rapport de l'ISST

ISST : présente succinctement le rapport envoyé aux différentes organisations syndicales

FO : demande à ce que soit retiré le passage qui juge le travail des organisations syndicales (de la page 25 à la page 27)

ISST : il existe des désaccords sérieux et persistants sur les fiches RSST. Il est nécessaire de cadrer l'écriture des fiches RSST. Les organisations syndicales utilisent mal ou de façon erronée les fiches RSST. Les modalités d'accès aux fiches RSST doivent être revues, en particulier en ce qui concerne des points à anonymiser

FSU : il y a entrave à l'accès au RSST

SG : il faut anonymiser les fiches RSST